



## Montpellier, aéroport exemplaire

*L'aéroport Montpellier Méditerranée a reçu en mars dernier la certification ISO 14 001 pour sa politique de management environnemental. Montpellier est donc le troisième aéroport français certifié ISO 14 001.*



Il s'engage dès aujourd'hui à :

- Anticiper la réglementation,
- Informer et communiquer en toute transparence en impliquant au mieux les riverains et collectivités locales impactés par l'activité de l'aéroport et en mettant tout en œuvre pour assurer une parfaite maîtrise des trajectoires d'avions afin de limiter, voir réduire les nuisances sonores existantes,
- Prévenir les nuisances et agir face à la pollution :
  - Prendre en compte dans son développement la proximité d'un environnement sensible constitué de la mer, des étangs avoisinants et d'un site classé qu'est l'étang de l'Or (Natura 2000 à venir),
  - Maîtriser la qualité de ses déversements dans ce milieu naturel,
  - Préserver les espèces naturelles (faune et flore) présentes sur ce site,
  - Valoriser au mieux les déchets issus de l'ensemble des activités de la plate-

forme et réduire le volume de déchets non recyclés,

- Suivre le niveau de qualité de l'air,
- Impliquer les partenaires de la plateforme dans la démarche.

Gérard Borrás, Président de la CCI de Montpellier, et Michel Fromont, Président de la Commission Aéronautique, sont particulièrement attentifs à la satisfaction des clients et à l'avenir de l'aéroport : « La certification ISO 9001, dont dispose l'aéroport depuis 2002, et la certification ISO 14 001 ne sont pas une fin en soi, mais bien un point de départ à une démarche d'amélioration continue ».

Renseignements :

**Responsable Qualité-Environnement**  
 Téléphone : 04 67 20 86 68  
 Télécopie : 04 67 20 86 07  
 s.campanac@montpellier.aeroport.fr  
 www.montpellier.aeroport.fr

### CD Rom de la DGAC

La Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) vient de réaliser un CD Rom intitulé «Aviation civile et environnement».

Gravé à 10 000 exemplaires, ce document est destiné à toute personne ou organisme (élus, responsables d'associations, professionnels de l'aviation, étudiant...) désireux de s'informer sur les sujets relatifs à la maîtrise des nuisances aériennes. Il définit et explique les phénomènes de nuisances, présente les dispositifs de mesure de contrôle et expose les mesures mises en œuvre pour lutter contre les nuisances, les sanctions prises contre les contrevenants, les dispositifs d'aide aux riverains en matière d'insonorisation et de partage des retombées économiques.

Le CD Rom présente des textes, infographies, interviews, animations visuelles, des liens avec des sites Internet, les principaux textes législatifs et réglementaires ainsi que des documents de référence sur l'environnement et l'aviation.

Renseignements :

**DGAC**

**Bureau de la communication**

Tél. : 01 58 09 43 69

